



## Conséquences du vol à l'étalage

Par **sandy85**, le **25/02/2016** à **13:20**

Bonjour.

J'ai commis 1 vol à l'étalage chez Carrefour hier, pour la 1ère fois, et j'ai été interpellé par les vigiles qui ont tout de suite appelé la police après m'avoir fait signer leur document de reconnaissance. J'ai réglé la facture qui était de 31 €, puis ils m'ont amené au commissariat où je n'ai pas été entendu ni signé aucun document. Ils m'ont juste dit que je pourrai recevoir une amende. Entre-temps, si le tribunal où le dossier a été transmis le juge nécessaire et peut-être une inscription sur mon casier judiciaire.

J'ai 30 ans et je suis africaine. Je n'arrive pas à dormir et je me pose des questions tout en regrettant amèrement cet acte. Je tiens à préciser que j'ai juste une autorisation provisoire de séjour d'une validité de 6 mois.

Qu'est-ce que je risque réellement ?

Merci.

Par **amajuris**, le **25/02/2016** à **13:36**

bonjour,

il est clair que votre comportement n'est pas un élément favorable pour prolonger votre titre de séjour.

il vous faut donc attendre la suite de votre affaire.

salutations